

# SÉLECTION DE DÉFIS POUR L'ÉQUIPE INTERNATIONALE

## Instructions 2018

### Définition :

- Les « Défis pour l'avenir » sont des tâches ou d'initiatives que l'Équipe Internationale des Communautés Laïques Marianistes doit prioriser par mandat de l'Assemblée.
- C'est ainsi qu'ils donnent une agenda de travail pour l'Équipe Internationale, et des priorités pendant la période de travail.

### Critères pour les Défis :

- Les défis doivent surgir à partir de la mission et des besoins spécifiques de la communauté internationale des communautés.
- Ils doivent être raisonnables pour qu'ils soient accomplis, ou ils doivent faire voir des avances concrètes pendant le mandat de l'Équipe (4 ans).
- Ils doivent avoir un objectif clair.
- Ils doivent apporter la possibilité d'une action spécifique.

### Comment présenter un défi :

Chaque défi proposé doit faire partie des fonctions de l'Équipe Internationale, pour lequel il faut prendre comme base les statuts, établi dans le numéro 13.

Le défi doit se présenter dans une phrase. Ensuite, il faut justifier, dans non plus d'un paragraphe, les motivations qui sont à la base de la proposition.

### Qui proposent les défis?

Les CLM de chaque pays peuvent proposer autant de défis qu'elles considèrent pertinents, au moyen d'une présentation formelle faite par son responsable National.

Avant chaque rencontre internationale des CLM, on distribue un formulaire pour faire la présentation des défis, qui sont disponibles en ligne à [www.clm-mlc-org](http://www.clm-mlc-org) sur la page de Rencontres Internationales.

### **Qui sélectionnent les défis ?**

L'Assemblée sélectionne les défis pour les prochains 4 ans, au moyen d'une votation réalisée pendant l'Assemblée.

Pour le faire, l'Équipe Internationale informe l'Assemblée les défis reçus des régions, l'Assemblée discute et discerne les priorités pour les prochains quatre ans, finalement on fait une votation avec la participation de tous les Délégués avec le droit de vote. Les Défis avec la plus grande quantité de votes sont ratifiés par l'Assemblée et sont donnés à la nouvelle Équipe Internationale.